

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE LILLE :

- VU la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur
- VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984
- VU l'arrêté du 23 novembre 1988 sur l'habilitation à diriger les recherches
- VU l'arrêté du 13 février 1992
- VU les rapports des rapporteurs

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE :

- Autorise Mme DELLEAUX Océane

À présenter une habilitation à diriger des recherches en : Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art

Sur le sujet suivant: Partages de l'art. Pour une histoire de l'édition d'artiste contemporaine

La présentation aura lieu : le 31 janvier 2025 –14h30 – Maison de la Recherche (F.015), Domaine universitaire Pont de Bois, Université de Lille

- Désigne :

Garante – GOUDINOUX Véronique – Professeure des universités – Université de Lille
Rapporteur – BAUMANN Pierre – Professeur des universités – Université Bordeaux-Montaigne
Rapporteuse – BOUDIER Valérie – Professeure des universités – Université de Lille
Rapporteur – BROGOWSKI Leszek – Professeur des universités – Université Rennes 2
Membre – VIART Christophe – Professeur des universités - Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Membre – GUILLO Anna – Professeure des universités - Université Aix-Marseille

Pour constituer le jury de présentation de cette Habilitation à diriger des Recherches.

Lille, le 14/01/2025

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée aux Affaires Doctorales
Pr Isabelle FOURNIER**

